

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**DÉLIBÉRATION DE LA  
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 29 MAI 2026

<b>DELIBERATION N°CP2026- 05/5/27 DOSSIER N°7436</b>	<b>CONVENTION ANNUELLE AVEC LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE NOUVELLE-AQUITAINE (CEN-NA) - ANNÉE 2026</b>
--	---

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Lucette CHENIER, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Marie-France GALBRUN à Patrice FILLOUX  
Isabelle PENICAUD à Thierry BOURGUIGNON

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des  
Ressources Naturelles et des Transitions*

RAPPORTEUR : M. Thierry GAILLARD

**OBJET : CONVENTION ANNUELLE AVEC LE CONSERVATOIRE  
D'ESPACES NATURELS DE NOUVELLE-AQUITAINE (CEN-NA) - ANNÉE  
2026**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU l'article L3211-2 du Code général des collectivités territoriales ;  
VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de  
compétence à la Commission Permanente ;  
VU le budget de l'exercice ;  
VU le rapport CP2026-05/5/27 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

Décide :

- de poursuivre le partenariat, pour l'année 2026, entre le Département et le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine pour la préservation concertée et la mise en valeur du patrimoine naturel à enjeux de la Creuse, selon le projet de convention joint en annexe à la présente délibération, lequel prévoit une subvention départementale maximale de **35 000 €**, ventilée comme suit :

**8 000 €** pour le poste Fonctionnement ;

**27 000 €** pour le poste Investissement ;

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à verser la subvention correspondante ;

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer cette convention ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le budget départemental, au Chapitre 65 – Art. 65748 – Fonction 78, ainsi qu'au Chapitre 204 - Article 20422 – Fonction 78.

Ne prend pas part au vote :

M. Thierry GAILLARD, Elu Membre au Conseil d'Administration du Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine.

**Adopté : 29 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**